



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE



Règlement général des épreuves 2017

Poneys Dressage

Société Hippique Française
83/85 Boulevard Vincent Auriol
75013 PARIS
www.shf.eu

Secrétariat administratif:

01.53.59.31.31

Fax: 01.53.59.31.30

Secrétariat technique:

01.53.59.31.35 / 01.53.59.60.04

e-mail : shf.services@shf.eu



12. ÉPREUVES D'APTITUDE AU DRESSAGE JEUNES PONEYS

121	ÉPREUVES QUALIFICATIVES.....	3
121.1	CONDITIONS D'ADMISSION AUX ÉPREUVES RÉGIONALES	3
121.2	NOMBRE MAXIMUM D'ÉPREUVES AUTORISÉES PAR JOUR PAR PONEY	3
121.3	REPRISES	3
121.4	JURY ET JUGEMENT	3
121.5	DOTATIONS DES ÉPREUVES.....	3
122	FINALE NATIONALE	4
122.1	QUALIFICATION A LA FINALE NATIONALE.....	4
122.2	DÉROULEMENT.....	4
122.3	CLASSEMENT	4
122.4	CHAMPIONNAT.....	4
123	HARNACHEMENT DES PONEYS.....	4
123.1	EMBOUCHURES	4
123.2	ENRENELEMENTS ET PROTECTIONS.....	5
124	TENUE, CRAVACHE, ÉPERONS	5



121 Epreuves qualificatives

Dans chaque catégorie d'âge, le circuit Cycle Classique de dressage Jeune poney comporte:

- des épreuves régionales qualificatives avec des reprises préliminaires et/ou finales,
- une Finale Nationale.

121.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales

Les épreuves sont divisées en 3 catégories d'âge : 4 ans, 5 ans et 6 ans.

Les épreuves sont ouvertes aux poneys de taille B, C et D.

121.2 Nombre maximum d'épreuves autorisées par jour par poney

4 ans : 1 épreuve officielle (dont épreuves Poney FFE);

5 et 6 ans : 2 épreuves officielles de dressage et/ou de saut d'obstacles (dont épreuves Poney FFE).

121.3 Reprises

Les textes des reprises sont disponibles sur www.shf.eu

Remarque :

Les reprises de 4 ans peuvent être effectuées au trot enlevé.

Dans le cas où le rectangle de dressage n'est pas fermé (chicane à la sortie) la sortie involontaire du rectangle est sonnée et considérée comme une erreur.

121.4 Jury et jugement

Le jury est composé de deux juges de niveau minimum National.

Les deux juges sont placés en C et en E. S'ils sont au nombre de trois, deux sont placés en C et un en E.

Le jugement est collégial.

Le jury attribue cinq notes sur 10 pour le pas, le trot, le galop, la soumission ou la souplesse et l'impression générale.

121.5 Dotations des épreuves

Les reprises préliminaires et finales sont primées :

1^{ère} prime : note supérieure ou égale à 68 %.

2^{ème} prime : note supérieure ou égale à 64 %.

Le montant des dotations est précisé dans une note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

122 Finale Nationale

122.1 Qualification à la Finale Nationale

Pour être admis à la Finale Nationale le jeune poney doit, entre le début de l'année et la veille des épreuves :

- Avoir respecté les quotas maximum ci-dessous :

	Maximum épreuves Dressage Cycle Classique Jeunes Poneys
4 ans	12
5 ans	20
6 ans	20

- avoir obtenu trois fois une moyenne de notes supérieure ou égale à 64 % en épreuves régionales qualificatives.

122.2 Déroulement

Pour chaque catégorie d'âge, la finale se déroule en deux épreuves, sur les mêmes reprises préliminaires et finales que le circuit régional qualificatif.

122.3 Classement

Un classement est effectué après chaque reprise.

Le classement final est calculé sur la moyenne des deux reprises.

En cas d'égalité, les ex-aequo sont départagés sur la note de la reprise finale.

122.4 Championnat

Sont classés ELITE les poneys dont la moyenne des deux reprises est supérieure ou égale à 74 %.

Sont classés EXCELLENT les poneys dont la moyenne des deux reprises est supérieure ou égale à 68 %.

Sont classés TRES BON les poneys dont la moyenne des deux reprises est supérieure ou égale à 64 %.

123 Harnachement des poneys

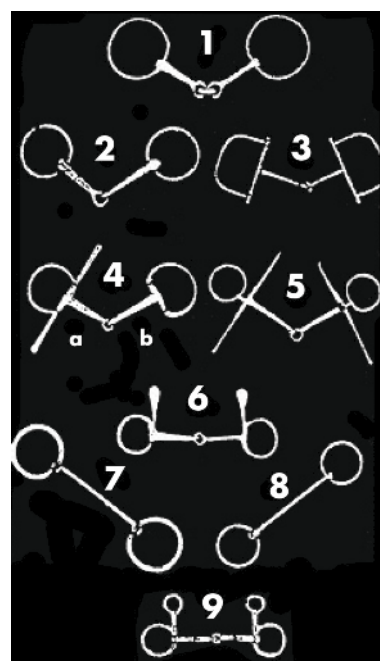
123.1 Embouchures

Seuls les mors avec canon en métal, en caoutchouc, en cuir ou en résine sont autorisés. La section minimum du canon du mors est de 12 mm.

Les embouchures autorisées sont les suivantes:

Embouchures autorisées : FILETS SIMPLES

1. Filet ordinaire à canon double brisure
2. Filet à canon brisé (ordinaire, en caoutchouc, synthétique ou cuir)
3. Filet Verdun
4. Filet à olives:
 - a) aiguilles
 - b) sans branches
5. Filet à branches, autre type
6. Filet à branches supérieures
7. Filet à canon en caoutchouc, cuir ou synthétique, sans brisure
8. Filet droit
9. Filet Baucher



Seuls les mors de filets simples sont autorisés. La bride est interdite.

123.2 Enrênements et protections

Sont interdits :

- a) Tout enrênement sauf les rênes fixes à la longe.
- b) Les œillères, rondelles ou tout système destiné à immobiliser la langue.
- c) Le travail aux longues rênes.
- d) L'utilisation de la chambrière ou de la cravache par une personne à pied sur un poney monté.
- e) Les guêtres et bandages sauf sur les terrains de détente.

L'utilisation de la longe sur le terrain de détente peut faire l'objet de restrictions par l'organisateur.

124 Tenue, cravache, éperons

Une tenue propre et correcte est exigée sur le terrain et la détente sur tous les concours, quelle que soit la discipline.

En épreuves régionales S.H.F. de Dressage, le règlement F.F.E. Amateur et As Poneys s'applique. Cependant, les culottes beiges ou gris clair sont tolérées.

A la Finale Nationale, la tenue devra comporter les éléments suivants:

- veste de concours ou tenue fédérale;
- chemise de couleur avec col blanc en cas de port de la veste.

Casque :

Le casque est obligatoire et doit répondre aux normes européennes en vigueur.

Bottes :

Elles doivent être noires. Les mini-chaps sont autorisées.

Cravache :

Le port de la cravache dans le rectangle est autorisé dans les épreuves préliminaires de tous les concours de Cycle Classique jusqu'au 30 juin inclus.

Dans les autres épreuves, le port de la cravache dans le rectangle entraîne l'élimination de l'épreuve.

Eperons :

- l'emploi des éperons est autorisé mais ne doit en aucune mesure provoquer une blessure du poney sous peine d'élimination par le Président du jury.
- les éperons à mollettes sont interdits. Ils entraînent l'élimination.

Gants :

- obligatoires.